

Fédération Iaido Kiyokaze

«Fédération Iaido vent noble»

Iaido

Attendu que : la Fédération d'Iaido Kiyokaze ci-après appelée la « fédération » a pour mission de promouvoir les arts martiaux japonais tel que les a enseignés Mitsunari KANAI (1939-2004), instructeur du Dojo New England Aikikai de Cambridge, Massachusetts, USA, et ses successeurs.;

Attendu que : l'Iaido ou art du sabre japonais a été enseigné par maître Mitsunari Kanai ;

Attendu que : le nombre de dojos, d'instructeurs et de pratiquants de cet art est suffisant pour regrouper les pratiquants selon les prérogatives de la fédération ;

Attendu que : monsieur Claude Berthiaume, élève du maître Mitsunari Kanai est l'élève ayant atteint le plus haut niveau d'expertise en cet art ;

Il est reconnu que : l'Iaido tel qu'enseigné par maître Mitsunari Kanai est une compétence de la fédération;

Il est reconnu que : Monsieur Claude Berthiaume agit comme directeur technique pour l'Iaido;

Il est ordonné : au secrétaire - trésorier de mettre en place les structures nécessaires au bon fonctionnement de la fédération en ce qui concerne l'Iaido ;

Il est arrêté : que les grilles ci-jointes fixent les critères d'excellence, honoraires et droits qui y sont rattachés.

Annexe I

Grille des exigences et droits pour les examens Iaido.

Grade	Durée de pratique	Équivalent à 3 heures/semaines	Droits requis US \$	Contenu de l'examen
Pré test	150 jours	1 an	Aucun	Shoden (12)
Shodan	300 jours	2 ans	150	Shoden (12)
Nidan	350 jours	2 ans	200	Chuden (10) Toyama Ryu (8)
Sandan	450 jours	3 ans	250	Okuden kugesu (11) et { [Shindo Munen Ryu (10) et Keishi Ryu (5)] ou [Eishin Ryu (12) et Seitei lai laido (5)] }
Yondan	600 jours	4 ans	300	Okuden tachi waza (11) et { [Hosoda Ryu (12) et Seitei lai ZNKR (12)] ou [Shindo Munen Ryu (20)] }
Godan	750 jours	5 ans	350	Sur recommandation
Rokudan	900 jours	6 ans	400	Sur recommandation

En plus des exigences ci haut, le pratiquant doit participer à au moins deux stages par année en moyenne depuis le test précédent.

Les pré tests sont optionnels mais doivent se tenir lors d'un stage afin que l'évaluation soit faite par un instructeur autre que l'instructeur habituel du pratiquant.

Annexe II

Honoraires (US \$) des instructeurs pour des stages

	Classe	Jour	Fin de semaine
Directeur technique et Instructeur maître	250	500	1,000
Instructeur principal	150	300	600
Instructeur associé	100	200	400

Annexe III**Frais divers (US \$)**

Droits	Montant
Cotisation annuelle de dojo	20
Cotisation annuelle d'instructeur maître *	35
Cotisation annuelle d'instructeur principal *	30
Cotisation annuelle d'instructeur associé *	25
Cotisation annuelle de membre pratiquant *	20
Cotisation annuelle au statut de Shihan **	50
Cotisation annuelle au statut de Shidoin **	45
Cotisation annuelle au statut de Fukushima **	40
Carnet de stages	20
Nouveau diplôme	50
Frais d'examens pour le dojo hôte	10

* ** Ces cotisations sont mutuellement exclusives.

ADOPTÉ par le conseil d'administration, ce _____ jour
du mois de _____ de l'année _____ .

Président